

Pictet CH - LPP 25 - R dy CHF

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Objectif

Augmenter la valeur de votre investissement sur le moyen terme, tout en présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) supérieures à celles de l'indice de référence.

Indice de référence

Pictet LPP 2000 / LPP-25 (CHF), un indice qui ne tient pas compte de facteurs ESG.

Actifs en portefeuille

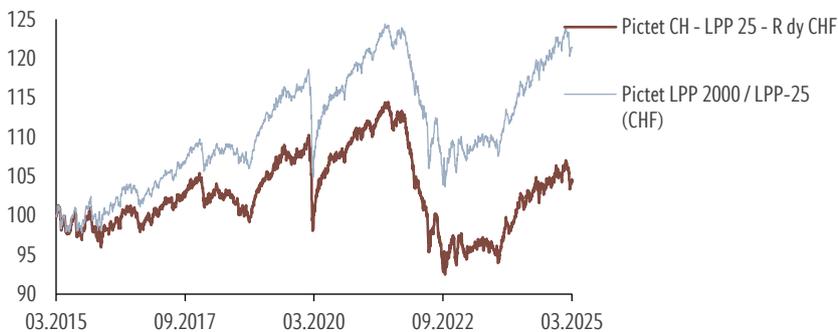
Le fonds investit principalement dans des actions (environ 25% des actifs sous gestion) et des obligations, notamment au travers d'investissements dans d'autres fonds, sans restriction géographique.

Processus d'investissement

Pour une gestion active du fonds, le

gestionnaire s'appuie sur l'analyse des marchés et l'analyse fondamentale des sociétés afin d'adapter l'allocation entre les classes d'actifs et de construire un portefeuille offrant un rendement attractif ajusté au risque, tout en tenant compte de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Le gestionnaire exclut les sociétés générant une partie importante de leurs revenus dans des activités jugées incompatibles avec les principes d'investissement responsable de Pictet Asset Management, telles que le charbon thermique, le tabac et les armes controversées. Il favorise aussi la sélection et la surpondération d'investissements ayant un profil ESG élevé. Le gestionnaire s'emploie également à influencer les sociétés sur des questions matérielles de durabilité.

Valeur de 100 CHF investis depuis le 31.03.2015 (Net de frais*)



Indice actuel: Pictet LPP 2000 / LPP-25 (CHF) valable à partir du 29.10.2010

Source: Pictet Asset Management

*Frais courants réels inclus, mais hors frais de souscription/rachat et taxes à charge de l'investisseur.

AVERTISSEMENTS EN MATIÈRE DE PERFORMANCE

Les données de performance publiées représentent des données du passé. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il n'existe absolument aucune garantie d'atteindre des rendements similaires à l'avenir. La valeur et les revenus éventuels de vos investissements peuvent fluctuer avec la

situation du marché, et vos investissements peuvent perdre tout ou partie de leur valeur. Le Fonds est susceptible d'être affecté par les fluctuations des taux de change. Ceux-ci peuvent engendrer un effet négatif sur la valeur ou les revenus du fonds.

Fiche technique mensuelle
destinée au marketing
Données au 31.03.2025

En bref

VNI/action	CHF 1 244.06
Taille du fonds (Mio)	CHF 346
Positions	37

Classification SFDR¹

Article	Article	Article
6	8	9

Catégorie de risque SRI²

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← Risque plus faible Risque plus élevé →

Informations générales

Ouvert aux Inv. Particuliers	Oui
Forme juridique	Compartiment d'un fonds contractuel
Statut réglementaire	Autres fonds pour les investissements traditionnels
Domicile	Suisse
Date de création	29.10.2010
Devise de la classe	CHF
Devise du compartiment	CHF
Dividende	Distribué
ISIN	CH0117696192
Bloomberg	PLPP25R SW
Indice de référence	Pictet LPP 2000 / LPP-25 (CHF)
Heure limite de transaction	T CET 10:00
Date de règlement (souscription)	T+2
Calcul de la VNI	Quotidien
Horizon d'investissement min. (année(s))	3

Équipe de gestion

Eric Rosset

1. Équivalence déterminée sur la base de la politique d'investissement. Veuillez vous référer au Glossaire.
2. La source de l'ISR est le dernier DIC publié pour la catégorie d'actions. Pour plus d'informations veuillez vous référer à la section Considérations sur les risques.

LES OPCVM ET NON-OPCVM N'ONT PAS DE PERFORMANCE GARANTIE ET LES PERFORMANCES PASSÉES NE GARANTISSENT PAS LES PERFORMANCES FUTURES
Ne prenez pas de risques inutiles. Lisez le prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur avant d'investir



Commissions applicables (%)

Frais courants (OCR)	1.19
Commission de performance	-
Frais d'entrée max. ¹	5.00
Frais de sortie max. ¹	1.00
Frais de conversion max. ¹	-

Source: Pictet Asset Management

Veillez vous référer au glossaire pour la définition et à la méthode de calcul des frais de performance, le cas échéant.

¹Frais prélevés par le distributeur.

Caractéristiques du portefeuille

Alpha (sur 3 ans) %	-1.51
Beta (sur 3 ans)	0.95
Volatilité annualisée (sur 3 ans) %	6.07
Corrélation (sur 3 ans)	0.99
Tracking error (sur 3 ans) %	0.90
Ratio de Sharpe (sur 3 ans)	-0.10
Dernier dividende	10.10
Date de dividende	02.12.2024

Source: Pictet Asset Management 31.03.2025

PERFORMANCES

Annualisée (%)

	1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS LE LANCEMENT
Fonds	1.66	0.04	0.55	1.45
Indice de référence	3.98	1.61	2.33	2.82

Cumulée (%)

	DEPUIS DÉBUT D'ANNÉE	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN	2 ANS	3 ANS	5 ANS	DEPUIS LE LANCEMENT
Fonds	-0.99	-1.92	-0.99	-0.22	1.66	8.93	0.13	2.78	23.16
Indice de référence	-0.39	-1.49	-0.39	0.94	3.98	12.21	4.90	12.19	49.31

Année civile (%)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Fonds	6.61	5.27	-16.43	1.96	2.11	8.04	-4.56	4.88	1.05	-0.35
Indice de référence	8.41	6.71	-14.16	3.47	2.57	8.84	-2.21	5.90	2.64	0.50

Source: Pictet Asset Management 31.03.2025

La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Veuillez consulter la section Considérations relatives aux risques et au prospectus pour plus d'informations.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX RISQUES

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 an(s). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit peut être exposé à d'autres

risques qui ne sont pas repris dans l'Indicateur synthétique de risque, par exemple:

- Risque de devise: lorsque votre devise de référence diffère de la devise de la catégorie d'actions, les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre devise; votre gain final dépendra donc du taux de change entre la devise de référence et votre devise locale.
- Risque des dérivés financiers: l'effet de levier résultant des instruments

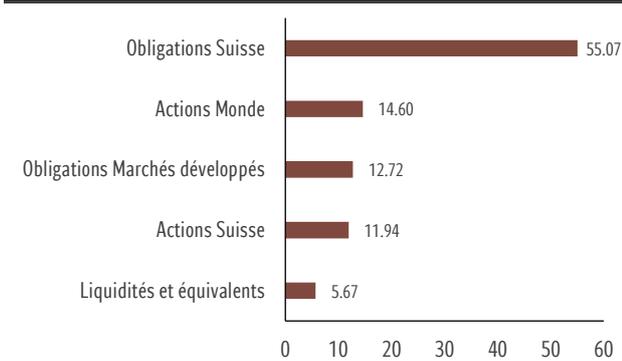
dérivés amplifie les pertes dans certaines conditions de marché.

- Risque de durabilité: les événements à risque liés aux ESG peuvent avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement s'ils se produisent.

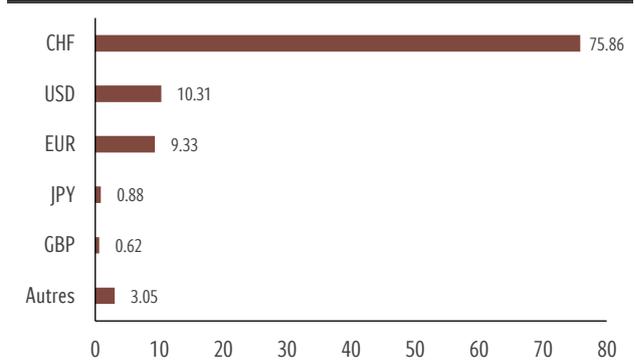
De plus amples informations sont disponibles dans le prospectus. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

RÉPARTITIONS DU PORTEFEUILLE

Allocation des actifs (% des actifs)



Répartition monétaire (% of asset)



GLOSSAIRE FINANCIER

Alpha

L'alpha indique le pourcentage de performance d'un fonds supérieur ou inférieur à la performance expliquée par son exposition au marché dans son ensemble.

Beta

Le beta indique l'ampleur moyenne des fluctuations du rendement d'un fonds par rapport au marché dans son ensemble. Un fonds affichant un beta supérieur à 1 fluctue en moyenne plus que le marché, tandis qu'un beta inférieur à 1 indique des fluctuations inférieures à la moyenne du marché.

Corrélation

La corrélation décrit les fluctuations du rendement d'un fonds par rapport à l'indice de référence. Les investissements hautement corrélés tendent à grimper ou à chuter en même temps, contrairement aux investissements faiblement corrélés.

Date de création

La date de création est la date prise en compte pour le début du calcul des performances. Elle correspond à la date de lancement.

Frais courants

Le pourcentage des frais courants est basé sur les dépenses des 12 derniers

mois. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Il comprend les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation. Il ne comprend pas les commissions de performance et les coûts de transactions de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie payés par le Compartiment lors de rachat ou de la vente de part/actions d'un autre organisme de placement collectif. Pour les fonds créés il y a moins de 12 mois, les frais futurs sont estimés.

Frais de conversion

Frais versés pour le transfert d'actions d'une catégorie de parts/d'actions vers une autre catégorie de parts/d'actions.

Heure limite de transaction

Heure limite de transmission des ordres à l'agent de transfert au Luxembourg, comme indiqué aux annexes concernées du prospectus. Il est possible que vous deviez soumettre vos ordres à votre conseiller financier ou distributeur de fonds pour une heure limite plus avancée.

Ratio de Sharpe

Le ratio de Sharpe indique la performance du fonds ajustée en fonction du risque. Il est calculé en divisant le rendement excédentaire

(rendement du portefeuille moins rendement sans risque) par la volatilité.

SRI

L'indicateur synthétique de risque (Summary Risk Indicator, SRI), défini par la réglementation PRIIPs, est conçu pour montrer le risque relatif d'un produit, en utilisant une combinaison de mesures du risque de marché et de crédit.

Tracking error

L'erreur de suivi (tracking error) indique l'écart-type des rendements actifs (rendement du portefeuille moins rendement de l'indice de référence). Cet indicateur mesure la distance entre le rendement d'un fonds et celui de son indice de référence.

VNI

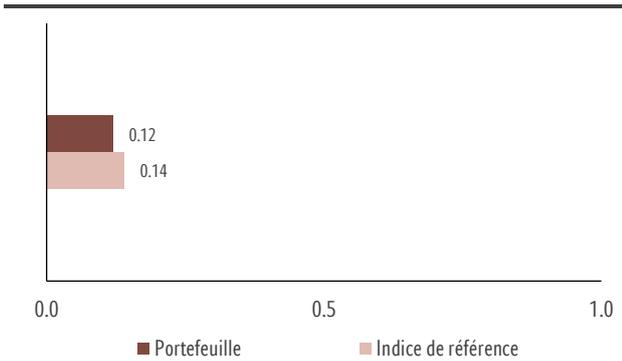
Acronyme de «Valeur nette d'inventaire» également appelé Valeur Liquidative (VL).

Écart-type et volatilité annualisée

La volatilité annualisée est un indicateur de risque indiquant l'ampleur des fluctuations de prix d'un titre ou des parts d'un fonds par rapport à son prix moyen et sur une période donnée. Plus la volatilité est élevée, plus les fluctuations sont grandes.

MESURES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (ESG).

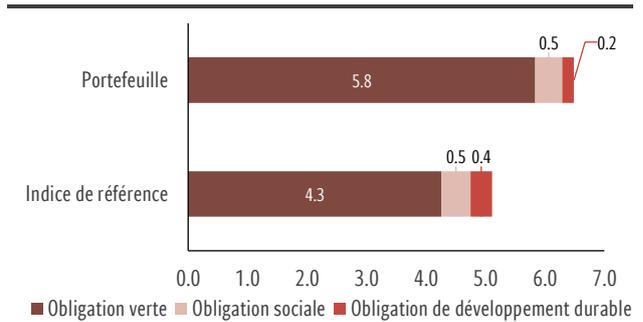
Intensité GES des pays dans lesquels les investissements sont réalisés (KtCO2e/PIBm)



Eligible : portefeuille 17% / indice de référence 23%
Couvert : portefeuille 17% / indice de référence 23%

Eligible correspond à tous les instruments hors émetteurs d'obligations du marché au comptant, souveraines et quasi-souveraines. Les pondérations des portefeuilles et des indices sont rebasées sur la partie éligible. Une couverture minimale de 50% est nécessaire pour calculer les indicateurs ESG. Couvert correspond aux titres ou dérivés à ligne unique pour lesquels des données sont disponibles. Les calculs excluent les positions à découvert. Source: Pictet Asset Management, Maplecroft, au 31.03.2025

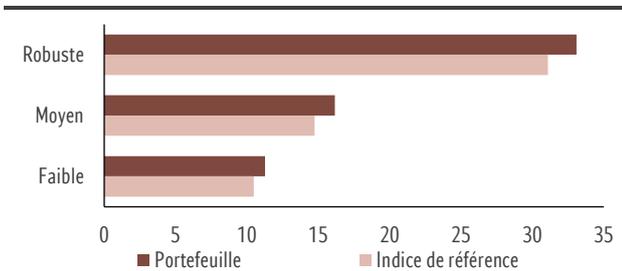
Obligations labellisées (pondération en %)



Source : Pictet Asset Management, Bloomberg Finance L.P., 31.03.2025

Veillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

Gouvernance d'entreprise (en poids, en %)

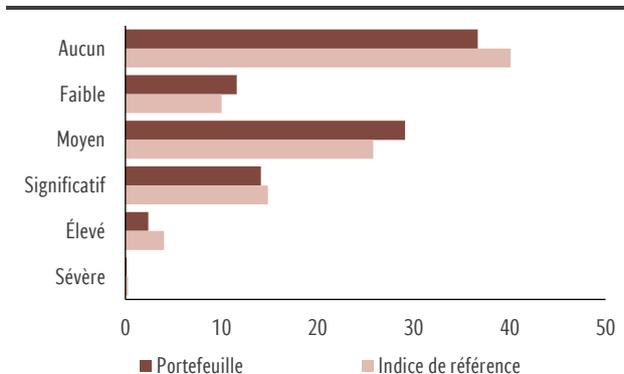


Eligible : portefeuille 78% / indice de référence 77%
Couvert : Portefeuille 47% / indice de référence 43%

L'éligibilité correspond à tous les instruments à l'exclusion des liquidités et des émetteurs d'obligations souveraines et quasi souveraines. Les pondérations des portefeuilles et des indices sont rebasées sur la partie éligible. Une couverture minimale de 50% est requise pour calculer les indicateurs ESG. Couvert correspond aux titres ou aux produits dérivés à ligne unique pour lesquels des données sont disponibles. Les calculs excluent les positions courtes.

Source : Pictet Asset Management Pictet Asset Management, ISS, 31.03.2025
Veillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

Événements controversés (en poids, en %)



Eligible : portefeuille 78% / indice de référence 77% Couvert : Portefeuille 73% / indice de référence 73%

L'éligibilité correspond à tous les instruments à l'exclusion des liquidités et des émetteurs d'obligations souveraines et quasi souveraines. Les pondérations des portefeuilles et des indices sont rebasées sur la partie éligible. Une couverture minimale de 50% est requise pour calculer les indicateurs ESG. Couvert correspond aux titres ou aux produits dérivés à ligne unique pour lesquels des données sont disponibles. Les calculs excluent les positions courtes.

Source : Pictet Asset Management, Sustainalytics, au 31.03.2025
Veillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

Activités controversées (moyenne pondérée des revenus de la société)

	PORTEFEUILLE	INDICE DE RÉFÉRENCE
Combustibles fossiles	0.45	0.75
Armes	0.06	0.18
Autre activités controversées	0.13	0.37

Eligible : portefeuille 78% / indice de référence 77%

Couvert : portefeuille 56% / indice de référence 53%

L'éligibilité correspond à tous les instruments à l'exclusion des liquidités et des émetteurs d'obligations souveraines et quasi souveraines. Les pondérations des portefeuilles et des indices sont rebasées sur la partie éligible. Une couverture minimale de 50% est requise pour calculer les indicateurs ESG. Couvert correspond aux titres ou aux produits dérivés à ligne unique pour lesquels des données sont disponibles. Les calculs excluent les positions courtes.

Source: Pictet Asset Management, Sustainalytics, au 31.03.2025

Veillez vous référer aux informations complémentaires dans le Glossaire ESG.

Pays dans lesquels les investissements sont réalisés et qui sont soumis à des violations sociales (nombre)

PORTFOLIO	REFERENCE INDEX
0	0

Eligible : portefeuille 17% / indice de référence 23%

Couvert : portefeuille 17% / indice de référence 23%

Exposition portfolio: 0% / Exposition indice de référence: 0%

Nombre de pays dans lesquels les investissements sont réalisés et qui sont soumis à des violations sociales telles qu'il y est fait référence dans les traités et les conventions internationaux, les principes des Nations Unies, et, le cas échéant, le droit national. Les informations sont basées sur des données de tiers et peuvent ne pas refléter notre point de vue interne.

Une partie de la présente publication peut contenir des informations appartenant à Sustainalytics, qui ne peuvent pas être reproduites, utilisées, divulguées, modifiées ou publiées de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit de Sustainalytics. Aucun élément de la présente publication ne peut être interprété comme une déclaration ou garantie, expresse ou implicite, concernant l'opportunité d'investir dans des univers et/ou portefeuilles investissables. Les informations sont fournies « telles quelles » et, par conséquent, Sustainalytics décline toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou omissions. Sustainalytics ne sera pas tenue responsable de dommages découlant de l'utilisation de la présente publication ou des informations qu'elle contient de quelque manière que ce soit. Veillez consulter les informations complémentaires dans le glossaire ESG.

Ce compartiment

Est équivalent à l'article 8 de la SFDR (1)

Tient compte des risques en matière de durabilité (2)

Promeut des caractéristiques environnementales ou sociales et cherche à atténuer les « Principaux Impacts Négatifs »

Applique des critères d'exclusion relatifs aux armes, aux combustibles fossiles, aux produits addictifs et aux entreprises violant les normes internationales (3)

Respecte les pratiques de bonne gouvernance des entreprises

Mène des dialogues collaboratifs (engagement) et, le cas échéant, exerce des droits de vote

(1) Équivalence déterminée exclusivement sur la base de la politique d'investissement.

(2) Les risques de durabilité comprennent la transition climatique, les risques physiques et autres risques environnementaux, les risques sociaux et les risques de gouvernance. Pour plus d'informations sur la classification ESG, les risques de durabilité et les exclusions, veuillez vous référer à la Politique ESG de Pictet Alternative Advisors. Les émetteurs présentant des risques de durabilité élevés et/ou des impacts négatifs sur la société et l'environnement peuvent être achetés et conservés dans le portefeuille.

(3) Pictet Asset Management conserve toute latitude pour mettre en œuvre les critères d'exclusion et se réserve le droit de s'écarter, au cas par cas, des informations fournies par des tiers. Pour les stratégies passives, les exclusions sont mises en œuvre dans la mesure du possible, et pour celles qui suivent un indice ESG, les exclusions sont définies par le fournisseur de l'indice.

La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds promu, tels qu'ils sont décrits dans son prospectus.

Pour plus d'informations sur la classification ESG, les risques de durabilité et les exclusions, veuillez vous référer à la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

Glossaire ESG

Activités controversées

Les combustibles fossiles comprennent l'extraction du charbon thermique et la production d'électricité, la production de pétrole et de gaz, l'extraction des sables bitumineux, l'extraction de l'énergie de schiste et l'exploration pétrolière et gazière offshore dans l'Arctique. Les armes comprennent les armes sous contrat militaire et les produits et/ou services d'armes sous contrat militaire, et les armes légères (clients civils (armes d'assaut ou non, forces de l'ordre militaires, composants clés). Les autres activités controversées comprennent la production de boissons alcoolisées, la production de tabac, la production de divertissements pour adultes, les opérations de jeux d'argent, l'équipement spécialisé dans les jeux d'argent, le développement ou la culture d'OGM, la production ou la vente au détail de pesticides, la production et la distribution d'huile de palme. Les expositions sont basées sur des données de tiers et peuvent ne pas

refléter notre vision interne.

Classification SFDR

Article 9: investissements qui ciblent des activités économiques durables sur le plan environnemental et/ou social, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Article 8: investissements qui promeuvent les caractéristiques environnementales et/ou sociales et peuvent en partie viser des investissements durables, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Article 6: investissements qui intègrent les facteurs ESG dans leur processus décisionnel afin d'améliorer leur profil risque-rendement. Les portefeuilles peuvent investir dans des titres présentant des risques élevés en matière de durabilité.

Intensité GES des pays dans lesquels les investissements sont réalisés (KtCO₂e/PIB million)

Cet indicateur mesure la quantité de carbone produite par unité de Produit intérieur brut (PIB), mesurée en Ktonne par m de produit intérieur brut (PIB).

Les émissions de GES incluent à la fois les émissions territoriales et les émissions échangées provenant de l'utilisation de l'énergie, de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la sylviculture.

Obligations labellisées (pondération en %)

Les obligations labellisées incluent les obligations vertes, sociales et de développement durable. La classification des obligations labellisées est fournie par l'émetteur obligataire et peut ne pas refléter notre point de vue interne.

Pays dans lesquels les investissements sont réalisés et qui sont soumis à des violations sociales (nombre)

Nombre de pays dans lesquels les investissements sont réalisés et qui sont soumis à des violations sociales telles qu'il y est fait référence dans les traités et les conventions internationaux, les principes des Nations Unies, et, le cas échéant, le droit national. Les informations sont basées sur des données de tiers et peuvent ne pas refléter notre point de vue interne.

Société de Gestion

Pictet Asset Management S.A.

route des Acacias 60, CH-1211 Geneva 73

pictet.com/assetmanagement

La société de gestion est régulée par l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).

Informations importantes

Aux fins du présent document à caractère commercial, le Fonds désigne le compartiment du fonds auquel il est fait référence en haut de la page 1, et l'action désigne soit la part soit l'action selon la forme juridique du fonds. Le fonds promu porte sur l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent donné tel que l'immeuble ou les actions d'une entreprise, ceux-ci n'étant que les actifs sous-jacents détenus par le fonds. Ce document à caractère commercial est édité par la Société de Gestion du Fonds. Il n'est pas destiné à être distribué à, ou utilisé par des personnes physiques ou des entités citoyennes ou résidentes d'un lieu, d'un Etat, d'un pays ou d'une juridiction (ou y domiciliées) dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Les informations et données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire (à) des titres ou d'autres instruments ou services financiers. Elles ne peuvent servir de base à une souscription et ne font pas partie d'un contrat. L'investisseur est invité à lire la version la plus récente du prospectus du fonds, les Informations précontractuelles le cas échéant, le Document d'informations clés (DIC), et les rapports annuel et semestriel avant d'investir. Ces documents sont disponibles sans frais en anglais sur www.assetmanagement.pictet.com ou en version papier à l'adresse de la société de gestion, ou dans les locaux de l'agent local du Fonds, du distributeur ou de l'agent centralisateur, le cas échéant. Le DIC est également disponible dans la langue locale de chaque pays dans lequel le compartiment est enregistré. Il est possible que le prospectus, le modèle précontractuel et les rapports annuel et semestriel soient disponibles dans d'autres langues; veuillez consulter le site web pour connaître les autres langues disponibles. Seule la dernière version en date de ces documents doit être considérée comme la base pour prendre les décisions d'investissement. La synthèse des droits des investisseurs (en anglais et dans les différentes langues de notre site web) est disponible ici (<https://am.pictet.com/ch/en/legal-documents-and-notes/summary-of-investor-rights>) et sur www.assetmanagement.pictet.com au chapitre Ressources, en bas de la page. La liste des pays dans lesquels le Fonds est enregistré est disponible à tout moment auprès de la société de gestion, qui peut décider de mettre fin aux accords conclus en vue de la commercialisation du Fonds ou des compartiments du Fonds dans n'importe quel pays. En Suisse, l'agent représentant est Pictet Asset Management S.A. et l'agent payeur est Banque Pictet & Cie S.A. La société de gestion n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les titres auxquels il est fait référence dans le présent

document conviennent à un investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. Le traitement fiscal dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cet investissement lui convient compte tenu de ses connaissances et de son expérience dans le domaine de la finance, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière, ou d'obtenir le conseil spécifique d'un professionnel du secteur. Les dix principales positions ne représentent pas le portefeuille dans son ensemble. Il n'existe aucune garantie que ces titres seront détenus à l'avenir et vous ne devez pas partir du principe que l'investissement dans les titres énumérés a été, ou sera rentable. Les références à un classement, une notation ou une récompense ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Pour les classes d'actions couvertes, seule la devise de consolidation du compartiment est couverte dans la devise de libellé de la classe d'actions. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister. Des VNI relatives à des dates auxquelles des actions ne sont pas émises ou rachetées (VNI non traitables) dans votre pays peuvent être publiées ici. Elles ne peuvent servir qu'à des fins de calculs et mesures statistiques de performance ou de calculs de commissions et ne peuvent en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat. Les performances sont indiquées sur la base de la VNI par action de la classe d'actions (dans la devise de la classe d'actions), avec dividendes réinvestis (pour les classes d'actions de distribution), frais courants actuels inclus, mais hors commissions de souscription/rachat et taxes à charge de l'investisseur. L'inflation n'a pas été prise en compte. A titre d'exemple de calcul de la commission de souscription, si un investisseur investit EUR 1 000 dans un fonds assorti d'une commission de souscription de 5%, il devra verser à son intermédiaire financier EUR 47,62 sur son investissement. Par conséquent, le montant souscrit dans des actions du fonds sera en réalité de EUR 952,38 EUR. De surcroît, d'éventuels frais de tenue de compte (appliqués par la banque dépositaire) sont susceptibles d'éroder les performances. Les indices ne comprennent pas les commissions ou charges d'exploitation et ne peuvent faire l'objet d'aucun investissement. La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte l'ensemble des caractéristiques ou objectifs du fonds promu décrits dans son prospectus, ou dans les informations à communiquer aux investisseurs. Pictet Asset Management garde tout pouvoir discrétionnaire sur l'application des critères d'exclusion et se réserve le droit de s'écarter des informations fournies par des tiers au cas par cas. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management. Pour les stratégies passives, les exclusions sont mises en œuvre dans la mesure où la structure du portefeuille, les écarts de pondération, la volatilité et la performance ne sont pas affectés de manière significative.

Pour Singapour: l'investissement visé par ce

document n'est pas autorisé ou reconnu par l'Autorité monétaire de Singapour et ne peut être proposé au public de détail. Ce document n'est pas un prospectus au sens de la loi sur les valeurs mobilières et les contrats à terme (SFA). En conséquence, la responsabilité statutaire prévue par cette loi en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'appliquerait pas. Nous vous conseillons d'examiner attentivement si l'investissement vous convient. La vente d'actions du Fonds peut faire l'objet de restrictions dans certaines juridictions. En particulier, les actions ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à des ressortissants américains (U.S. Persons), comme décrit plus avant dans le prospectus du Fonds. De plus amples détails peuvent être obtenus auprès du distributeur du Fonds. Aucune partie de ce document ne peut être copiée ou redistribuée sans l'accord écrit préalable de Pictet Asset Management. Les données d'indice référencées aux présentes sont la propriété du Vendeur de Données.

Copyright 2025 Pictet